DEUIL PÉRINATAL

livret d'accompagnement et de soutien aux parents

« Tu n'es plus là où tu étais,
mais tu es partout là où je suis. »
Victor Hugo

Centre Hospitalier Simone Veil Beauvais

version juin 2025

La perte d'un enfant pour un couple est l'une des épreuves les plus difficiles qu'il puisse traverser. Lorsque ce décès intervient au cours d'une grossesse, au moment de la naissance à la suite d'une interruption d'une grossesse pour des raisons médicales, celui-ci est un traumatisme pour les parents et leur entourage. La perte de cet enfant qui était attendu laisse au sein des familles un vide et une douleur incommensurable.

À travers ce livret, les équipes s'engagent auprès des parents à ouvrir le dialogue sur le deuil périnatal, à les soutenir et à les accompagner dans leur processus de reconstruction.

Parents, ce livret peut être consulté à n'importe quel moment, quand vous en ressentez le besoin. Il vous donne des repères sur le processus du deuil, et peut vous éclairer sur les émotions ressenties face au deuil d'un tout petit, sur celles de vos enfants, de votre entourage.

Perdre son bébé est une épreuve à laquelle on n'est jamais préparé à vivre lorsque l'on devient parents. Face à cette épreuve qui vous touche, notre équipe vous adresse son profond soutien.

Les équipes du centre hospitalier Simone Veil de Beauvais

Sommaire

Deuil périnatal 4

Déroulement du séjour 7

Personnes ressources 9

Démarches administratives 10

Contacts 13

Bibliographie 16

Deuil périnatal

Pour les parents, le deuil d'un enfant est un deuil particulier puisqu'il va se construire en lien avec le vécu de la grossesse, avec leur histoire personnelle et les circonstances qui entourent le décès du bébé.

Chaque deuil est vécu différemment car les parents perdent une partie d'eux-mêmes et tout ce qu'ils avaient projeté pour l'avenir. Il peut être difficile, par les réactions de l'entourage et de la société qui en font souvent un non-événement, avec parfois des commentaires inutiles ou inappropriés et souvent douloureux

Le processus de deuil correspond à un lent cheminement personnel fait de déséquilibres et de travail intérieur ponctués d'émotions. Celles-ci vous feront osciller entre des moments de souffrance intense avec de la colère, de l'impuissance, voire de la culpabilité et des moments enclins à l'apaisement avec parfois la peur d'oublier votre bébé. Il est important de chercher des personnes ressources, auxquelles vous pourriez parler.

Impuissance

Les premières semaines peuvent être très éprouvantes ; un sentiment de grande tristesse et d'impuissance peut vous envahir et vous submerger.

Aussi, il peut arriver que l'un des deux parents ne puisse affronter la douloureuse réalité. Cette sidération peut se manifester comme si l'enfant était encore présent. Cette période passagère permet de se laisser un peu de temps avant de pouvoir faire face à cette réalité trop douloureuse. Elle étonne certains et peut rendre la communication difficile avec les proches.

Révolte

Plusieurs sentiments s'imposeront à vous notamment la colère, le sentiment d'injustice face à la perte de votre bébé, la recherche d'un coupable, colère contre ceux qui ne comprennent pas votre douleur, contre les femmes enceintes ou les jeunes parents...

Perdre son bébé, quel que soit son âge est un bouleversement dans l'ordre de la vie.

Parfois, ce bébé est celui qui vous a fait maman et papa pour la première fois. Vous serez les parents de ce bébé pour toujours ! Mais aujourd'hui cette situation est particulièrement difficile à vivre car vous êtes des parents endeuillés alors que le monde qui vous entoure peut vous regarder comme un couple sans enfant.

Culpabilité

Dans le désir d'essayer de comprendre, d'essayer de mettre du sens sur ce que vous vivez, vous pourrez vous sentir coupable, en pensant à ce que vous avez fait ou n'avez pas fait. Beaucoup de parents considèrent la culpabilité comme la souffrance la plus grande, la plus longue et la plus complexe. Se sentir responsable de la mort de son bébé est un sentiment très fréquent. La culpabilité qui peut en découler fait partie de notre humanité, comme le doute fait partie de la vie de tous parents. Mais cette culpabilité nécessite d'être partagée. Devant cette culpabilité, envisager « d'aller bien » un jour n'est souvent même pas tolérable : « Comment puis-je imaginer m'accorder ce droit alors que mon enfant est décédé ? »

Vous pourriez en arriver à vous en vouloir des moments où vous vous sentez un peu mieux, même si vous savez qu'il est important d'aller vers ce mieux. C'est un sentiment normal dont il est souvent difficile de parler, de partager avec l'entourage mais n'oubliez pas qu'il est important de ne pas vous y enfermer. Au-delà de ces sentiments de culpabilité, peut venir se glisser un sentiment d'échec, de ne pas avoir réussi à donner vie à un enfant en bonne santé. La mort de son enfant peut renvoyer aux parents une perte de confiance dans leur capacité à être de bons parents.

Souffrance

Beaucoup de parents indiquent ne pas se sentir compris et en proie à un sentiment de profonde solitude. Tous ces sentiments témoignent de l'intensité de votre chagrin. Il est important de ne pas se renfermer. S'autoriser à exprimer sa souffrance à autrui n'est pas chose facile mais elle est nécessaire. Des professionnels au sein de l'hôpital pourront vous aider (psychologue, personnels formés à l'hypnose, sophrologue, aumôniers...) ou des associations pourront vous permettre de rencontrer des personnes qui traversent la même épreuve que vous.

Deuil au sein de la famille

Couple

Le couple que vous formez peut aussi souffrir. Une grossesse est en général un projet que l'on construit à deux. Cette épreuve peut réveiller des sentiments contradictoires en vous rapprochant ou au contraire en vous éloignant.

En effet, chaque personne vit son deuil différemment et n'éprouve pas le même sentiment en même temps. Le deuil est propre à chacun et vous avez le droit de ne pas ressentir certaines émotions au même moment. Ces différences de sentiments et de vécu peuvent perturber la dynamique du couple et la fragiliser. Il est important de respecter le cheminement et la temporalité de l'autre, sans interpréter, sans juger. Même la vie intime peut s'en trouver bouleversée. N'hésitez pas à vous orienter vers des spécialistes au sein de l'hôpital (sages-femmes formés à la sexologie ou psychologues).

Lors de l'hospitalisation, la maman est placée au cœur des priorités du personnel médical et paramédical. Les co-parents, inconsciemment, peuvent se sentir mis à l'écart de cette souffrance, ne s'autorisant pas à exprimer leurs émotions.

Les groupes d'entraide peuvent permettre d'échanger, de se retrouver et de découvrir que d'autres parents vivent les mêmes émotions.

Les consultations en couple avec le psychologue peuvent être très bénéfiques car cela peut permettre de mieux comprendre les réactions de l'autre et de savoir où chacun se situe dans le cheminement du deuil.

Fratrie

Vous vivez votre deuil en couple mais lorsqu'il y a des frères et / ou des sœurs, leur en parler reste essentiel. Certains enfants ne pleurent pas, semblent écouter d'une oreille distraite, voulant retourner rapidement à leurs occupations.

Si vous vous sentez fragile pour en parler vous-même, ne culpabilisez pas. Choisissez quelqu'un en qui vous avez confiance et qui pourra, dans un premier temps, prendre le relai pour mettre des mots sur ce qui est vécu avec des explications adaptés à leur âge.

Vos enfants auront, eux aussi, leur deuil à faire, à leur manière.

Les modes d'expressions seront variés (tristesse, anxiété, troubles du sommeil, agressivité, etc.). Essayez d'être attentifs à leurs changements de comportement. Il est important de leur parler avec des mots simples.

Aussi, il existe de nombreux ouvrages pour vous aider à mieux vous exprimer ou à partager avec eux vos émotions et vos convictions (voir page ??).

Entourage

Confrontés à la complexité de votre deuil, certains proches peuvent rester silencieux, font comme si de rien n'était, n'osent plus vous inviter, peuvent exprimer leur ressenti avec maladresse. En effet, la peur de réveiller votre douleur, de générer un malaise ou bien la crainte d'affronter vos larmes peuvent expliquer leurs réactions. Cela peut être déconcertant pour vous et vous blesser, rendant plus difficile le chemin de votre deuil. Vos sentiments d'incompréhension et d'isolement peuvent devenir immenses.

À l'inverse, d'autres proches sont d'une aide inestimable, ils vous écoutent parler de votre enfant, vous laissent pleurer devant eux, vous aident au quotidien.

Déroulement du séjour

L'hospitalisation a lieu dans le service de gynéco-obstétrique, au 2e étage, en chambre individuelle, ce qui vous permet de rester avec le co-parent ou la personne de votre choix.

La durée du séjour dépend du protocole de déclenchement.

L'accouchement se déroule par les voies naturelles. La pratique de la césarienne reste exceptionnelle de manière à conserver l'intégrité de votre utérus. Une analgésie vous est proposée et recommandée mais non obligatoire. Pour cela, vous rencontrez l'anesthésiste qui vous informe sur les différentes possibilités.

Après l'accouchement, vous restez hospitalisée 24h à 48h, selon votre état de santé.

Accueil de votre enfant

Après la naissance de votre enfant, vous pourrez prendre un moment de recueillement, seul ou accompagnés (famille, amis...). De nombreux parents ont pu témoigner de leur soulagement à voir leur bébé. Vous aurez la liberté de vous rendre à la chambre mortuaire pour être auprès de votre enfant.

Vous pourrez tout au long de votre hospitalisation exprimer des besoins très personnels. L'équipe vous soutiendra et vous aidera à les réaliser.

En salle de naissance, les sages-femmes réalisent les empreintes de votre bébé et des photos « non retouchées ». Elles peuvent vous être données pendant votre hospitalisation sur simple demande ou à distance si vous le souhaitez.

Après votre accouchement, des photographes bénévoles de l'association *Souvenange* (Association spécialisée dans la photographie lors des deuils périnataux) peuvent réaliser des photos professionnelles. Vous avez la possibilité de réaliser des photos avec votre bébé si vous le désirez en Chambre Mortuaire. Vous êtes accompagnés du photographe et d'un membre de l'équipe de Gynécologie. Les photos sont réalisées dans le respect de votre intimité avec discrétion et sincérité, tout en respectant votre peine et votre histoire.

Une fois les photos effectuées, elles sont retouchées dans un délai de deux mois par le photographe et vous sont remises lors d'un rendez-vous avec le cadre du service ou une personne du service.

Les photos de votre bébé seul sont réalisées de façon systématique et conservées informatiquement sur un fichier sécurisé par le cadre de santé sans limite de temps. Ainsi, lorsque vous en ressentez le besoin (dans 10 jours, 1 an, 5 ans...), vous pouvez sans difficulté demander à les récupérer en contactant le service de gynécologie.

Ces photographies contribuent au souvenir de votre bébé et lui donne une place singulière dans votre existence.

Même si, sur le moment, cette approche peut vous sembler surprenante, ces photographies se révèlent précieuses pour de nombreux parents et permettent d'écrire l'histoire de la famille que vous avez formée.

Personnes ressources
au sein de l'hôpital

Avant et même après votre hospitalisation, vous avez la possibilité de solliciter les professionnels du service et plus largement du centre hospitalier dès que vous en ressentez le besoin.

- Les médecins, sages-femmes, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitalier, agents de la chambre mortuaire : ces professionnels vous guident dans les démarches que vous avez à accomplir et vous soutiennent dans l'épreuve que vous traversez.
- Le service social peut vous recevoir pour vous aider à connaitre vos droits, les différentes aides auxquelles vous pouvez avoir accès, ainsi que les démarches administratives à entreprendre.
- Le psychologue peut être à votre écoute pour vous accompagner. Ce professionnel peut vous recevoir seul ou en couple.
- Un sophrologue ou un membre du personnel formé à l'hypnose peut vous proposer une alternative pour vous aider, dans un premier temps, à surmonter cette perte soudaine. Si vous le désirez, cette personne peut par la suite vous accompagner dans le processus de deuil.
- Les agents de la chambre mortuaire peuvent vous guider dans les démarches d'obsèques et être à vos côtés pour répondre à vos interrogations.
- Un représentant du culte de votre convenance peut être contacté par l'équipe si vous le souhaitez. Il peut vous soutenir et vous guider spirituellement.

à l'extérieur de l'hôpital

D'autres professionnels peuvent vous accompagner et vous guider à la sortie de votre hospitalisation.

- Votre médecin traitant peut être une ressource aidante.
- Des psychologues installés en libéral ou rattachés à des structures d'accueil (centre médico-psychologiques ou PMI) peuvent également vous proposer un accompagnement et une écoute dans ces moments douloureux.
- Les associations de soutien (écoute téléphonique, entretien de soutien, forum des parents, groupes d'entraides, journées de rencontres, etc. - liste en fin de livret) peuvent eux aussi vous apporter du réconfort. Parfois, savoir que d'autres parents sont confrontés à la même situation peut vous rassurer et vous entourer pour cheminer.
- Des professionnels spécialisés en hypnose peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Démarches administratives

état civil

Pendant de nombreuses années, le drame de la perte d'un enfant se complétait d'un drame juridique car l'enfant ne faisait l'objet d'aucune reconnaissance juridique.

Même si la transmission du nom de famille est assurément une reconnaissance symbolique de l'appartenance de l'enfant à sa famille, l'enregistrement à l'état civil de votre bébé décédé est possible, quel que soit son niveau de développement.

Il n'existe aucun délai pour réaliser la déclaration, vous pouvez le faire quand vous vous en sentez capable. Le jour de l'enregistrement, le certificat d'accouchement vous est demandé et l'on vous remet un acte d'enfant sans vie. Les parents se sont vus accorder le droit d'obtenir un congé de paternité ou de maternité, ainsi que des congés de deuil et des allocations spécifiques délivrées par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de mutualité.

caisse d'allocation familiale

La **prime de naissance** est attribuée si l'accouchement intervient à une date postérieure ou égale au 1e jour du mois civil suivant le 5e mois de grossesse, soit à compter du 6e mois ; que l'enfant soit né sans vie ou vivant et selon vos revenus. Il faut donner à la CAF soit un acte de naissance, soit un justificatif de grossesse.

Allocation forfaitaire versée en cas de décès de l'enfant depuis janvier 2021

Les parents peuvent percevoir l'allocation forfaitaire versée en cas de décès de leur enfant. Elle est attribuée si le décès survient à compter de la 20e semaine de grossesse. Cette allocation peut aller jusqu'à 2010 € en fonction de votre situation.

Congés maternité / paternité

Si votre enfant est mort-né à partir de 22 semaines d'aménorrhée, ou s'il est né vivant puis décédé, vous aurez le droit à un congé maternité de 8 semaines et votre conjoint aura aussi droit à son congé paternité. Si votre enfant est malheureusement décédé avant 22 semaines, vous ne pourrez prétendre aux congés maternité / paternité. Un arrêt maladie vous sera remis.

Mutuelles

Peu de parents le savent, mais certaines mutuelles peuvent verser une aide financière lors du décès d'un enfant. Cette aide ne compense évidemment pas la perte de votre bébé mais il vous aide à prendre en charge le coût des obsèques.

comité d'entreprise

Certaines entreprises peuvent verser une indemnité en cas de décès d'un enfant. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre comité d'entreprise.

déclaration fiscale

Lors de votre déclaration d'impôts, il faudra déclarer votre bébé puisqu'il est compris dans votre nombre de parts. Vous devrez le déclarer sur la première année de son décès et comptera jusqu'à la déclaration suivante.

rites funéraires

L'acte d'enfant sans vie permet également aux parents qui le souhaitent de demander l'organisation des obsèques pour leur enfant. Toutefois, ces frais d'organisation sont à leur charge. Il existe des prestations qui peuvent aider à financer les obsèques.

Les décisions concernant les obsèques et le devenir du corps de votre enfant vous appartiennent. Peut-être n'êtes-vous pas prêt à y songer tout de suite. Vous disposez d'un **délai de réflexion de 10 jours** pour prendre votre décision ou changer d'avis.

Après l'accouchement, le corps de votre enfant reste environ 2h dans l'unité de soins. Puis il est amené en chambre mortuaire. Sauf transport vers la chambre funéraire d'un service de pompes funèbres de votre choix, votre bébé demeure au sein de la chambre mortuaire du centre hospitalier Simone Veil jusqu'à la levée du corps et le départ vers son lieu de sépulture.

La chambre mortuaire est un service du centre hospitalier Simone Veil de Beauvais qui permet aux familles, dans le respect des différents cultes et rites, de disposer du temps nécessaire pour être auprès de son enfant.

Le personnel de la chambre mortuaire est d'une grande aide et présent à vos côtés pour faciliter ces moments précieux avec votre bébé. Vous pouvez aller, vous et vos proches, auprès de votre bébé, autant de fois que vous le désirez en prenant rendez-vous avec le personnel de la chambre mortuaire. Vous pouvez demander à un membre de l'équipe soignante ou un responsable du culte de l'hôpital de vous accompagner.

Vous pouvez confier à la chambre mortuaire des vêtements que vous avez choisis ou apporter un objet ou doudou qui peuvent accompagner votre bébé. Sachez que le service de gynécologie offre, si vous le souhaitez, des doudous via l'association « Ma Petite Grenouille » récoltés par des dons.

Les agents de la chambre mortuaire peuvent répondre à vos questions concernant

l'organisation des obsèques et vous remettre la liste des services des pompes funèbres. Vous avez la possibilité d'organiser ou non les obsèques de votre enfant.

Choisissez les rites qui vous conviennent le mieux et prenez le temps voulu pour le faire. Ces moments ultimes sont inscrits dans votre mémoire pour toujours et représentent une étape importante pour vous et ceux qui partagent votre deuil. Pour préparer cette cérémonie, vous pouvez vous adresser aux agents de la chambre mortuaire ou aux services des Pompes Funèbres.

Les agents des pompes funèbres se chargent d'organiser le transport, l'inhumation ou la crémation. Vous devez décider du lieu où elle est déposée (sépulture ou columbarium). N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès de votre mairie ou du service des pompes funèbres. Les obsèques doivent, comme le stipule la loi, avoir lieu dans un délai de 6 jours après la remise du corps.

Si vous ne souhaitez pas prendre en charge les obsèques, sachez que le centre hospitalier Simone Veil de Beauvais peut s'en occuper. Il vous est juste demandé de le confirmer par écrit. Vous avez un délai de 10 jours pour pouvoir changer d'avis. Au-delà de ce délai, l'hôpital procédera à la crémation. Ce service est pris en charge par le centre hospitalier Simone Veil de Beauvais. Si vous avez d'autres enfants, ils peuvent participer à ces rites en écrivant des poèmes ou en réalisant des dessins. Respectez leur désir en les accompagnant ou en sollicitant une personne de votre entourage pour être à leurs côtés.

autopsie

Le médecin a peut-être déjà évoqué avec vous la possibilité de procéder à une autopsie afin d'aider à comprendre les causes du décès. Cet acte est réalisé avec votre accord signé et en disposant d'un délai de réflexion de 10 jours. L'autopsie, si vous l'acceptez, est réalisée dans le respect, la décence et la dignité du corps de votre enfant. Les résultats vous sont transmis par l'intermédiaire du médecin qui a suivi votre grossesse en consultation post-natale 6 à 8 semaines après l'accouchement.

retour à la maison

Le retour à la maison est un moment extrêmement éprouvant. Votre ventre de maman est vide, le berceau aussi. Certains parents préfèrent ne pas rester seuls les premiers jours, d'autres préfèrent s'isoler pour un temps. **Réapprendre à vivre demande du temps, et c'est normal.** Ce travail de deuil, l'apprivoisement de l'absence est long et difficile. Il demande du temps, de la tolérance et de la douceur vis-à-vis de soi-même et de son conjoint. Cheminer dans le deuil est un lent processus intérieur pour intégrer la perte de son bébé et de tous les projets que l'on portait avec lui, pour redonner du sens à sa vie. Sans jamais oublier cet enfant unique et la place qu'il aura toujours dans la vie de ses parents, il s'agit de laisser peu à peu à la vie reprendre ses couleurs.

Contacts

associations

Pendant de nombreuses années, le drame de la perte d'un enfant se complétait d'un drame juridique car l'enfant ne faisait l'objet d'aucune reconnaissance juridique.

Même si la transmission du nom de famille est assurément une reconnaissance symbolique de l'appartenance de l'enfant à sa famille, l'enregistrement à l'état civil de votre bébé décédé est possible, quel que soit son niveau de développement.

Il n'existe aucun délai pour réaliser la déclaration, vous pouvez le faire quand vous vous en sentez capable. Le jour de l'enregistrement, le certificat d'accouchement vous est demandé et l'on vous remet un acte d'enfant sans vie. Les parents se sont vus accorder le droit d'obtenir un congé de paternité ou de maternité, ainsi que des congés de deuil et des allocations spécifiques délivrées par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de mutualité.

AGAPA - Paris
Écoute et soutien aux parents à la suite de la mort d'un bébé, autour de la naissance ou d'une grossesse interrompue
01 40 45 06 36
contact@agapa.fr

Fédération Européenne vivre son deuil - Amiens
06 15 14 28 31
fede.vivresondeuil@gmail.com

Fédération JALMALV - Beauvais
Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie
03 44 45 42 55
federation.jalmalv@outlook.fr

L'enfant son nom - Parents endeuillés
Accompagnement de tous les parents endeuillés, quel que soit le terme de la grossesse
06 81 99 27 74
v.esnpe@gmail.com

Ma Petite Grenouille - Beauvais
Dons de peluches et doudous pour le CH de Beauvais et le CHU d'Amiens
mapetitegrenouille070918@gmail.com

Mieux traverser le deuil
Plateforme nationale d'écoute et de soutien face au deuil, en messages ou par téléphone
www.mieux-traverser-le-deuil.fr

Naître et vivre - Paris
Accompagnement des parents en deuil d'un tout petit
01 47 23 05 08
contact@naitre-et-vivre.org

Nos tout-petits de Lille - CHU Lille
Accompagnement des parents confrontés au deuil périnatal
06 42 19 54 56
contact@nostoutpetits.fr

Petite Émilie - Pougny
Soutien aux parents confrontés à une interruption médicale de grossesse et à un deuil périnatal
petiteemilie@petiteemilie.org

Souvenange
Photographes bénévoles formés au deuil périnatal
www.souvenange.fr

SPAMA - Lille
Soutien et accompagnement des parents confrontés à la fin de vie de leurs bébés
07 87 85 37 81
contact@association-spama.com

au sein de l'hôpital

Service de gynécologie

03 44 11 25 25 ; cadre de santé : 03 44 11 27 05 (du lundi au vendredi)

Psychologue

03 44 11 24 73, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Service social

03 44 11 20 74, de 9h à 16h30.

Chambre mortuaire

03 44 11 23 66 ; du lundi au vendredi de 9h à 16h30, et les week-ends et jours fériés de 9h à 16h.

Représentants des cultes

Église catholique : 03 44 11 20 92
Communauté musulmane : 06 46 88 30 98
Église chrétienne orthodoxe : 03 44 39 75 71
Église protestante : 06 31 24 33 66
Communauté juive : 06 52 47 73 78

Bureau des admissions

03 44 11 26 70, au rez-de-chaussée du bâtiment B Bois-Brûlet.

Secrétariat des consultations gynécologiques

03 44 11 26 70, au rez-de-chaussée du bâtiment C Bois-Brûlet.

Mairie - service état civil

03 44 79 39 10, www.beauvais.fr

Autres intervenants

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bibliographie

pour les parents

BACQUE, Marie-Frédérique, HANUS, Michel. « Le deuil ». Éd. Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », n°3558, 2020.

CONDROYER, Loulia. « À vif, journal d'une maman pas comme les autres ». Éd. Le Cerf, 2018.

DE CLERMONT, Cécile, REY, Jeanne. « Accompagner le deuil périnatal : dialogues entre un mère et des professionnels ». Éd. Chronique Sociale, collection « comprendre les personnes », 2015.

DE MEZERAC, Isabelle. « Un enfant pour l'éternité ». Éd. du Rocher, 2004.

DE MONTIGNY, F., VERDON, C., LORD-GAUTHIER, J., GERVAIS, C., « Décès périnatal : le deuil des pères ». Éd. CHU Sainte-Justine, Québec, 2017.

DECEZ, Claire. « Et nous, les pages ? Guide et témoignage, deuil périnatal ». 2018.

Dr FAURE, Christophe. « Vivre le deuil au jour de jour ». Éd. Albin Michel, 2018.

FRÉCHETTE-PIPERNI, Suzy. « Les rêves envolés - Traverser le deuil d'un tout petit bébé ». Éd. de Mortagne, 2005.

GERIN, Hélène. « Dans ces moments-là ». Éd. Bookelis, 2019.

GIRAUDEAU, Sandrine. « Yoni, mon rêve brisé ». Autoéd. Collection Plumes au bout des doigts.

LANCELIN-HUIN, Nathalie. « Traverser l'épreuve d'une grosse interrompue : fausse couche, IMG, mort fœtale in utero ». Éd. Josette Lyon, 2016.

LESTANG, Alexandra. « Antoine, mon fils ». Éd. Groupe Robert Laffont, 2022.

MAZEL, Aurélie. « Ruby, ma précieuse : trouver un sens à l'IMG, trouver un sens aux épreuves ». 2019.

MARTINEAU, Élisabeth. « Surmonter la mort de l'enfant attendu - dialogue autour du deuil périnatal ». Éd. Chronique Sociale, collection « comprendre les personnes », 2015.

MENA, Nicoletta. « D'errance et d'éternité ». Éd. À la carte, 2011.

NANTEUIL, Sophie. « Parents orphelins, Vivre une fausse couche, une IMG, un deuil périnatal ». Éd. Hachette Pratique, 2021.

Dr RADET, Catherine. « Je n'ai pas dit au revoir à mon bébé ». Éd. Quasar, 2017.

ROBERT, Mickaël. « Ton empreinte indélébile ».

SOUBIEUX, Marie-José. « Le deuil périnatal ». Éd. Fabert, programme « Yapaka », 2010.

SZPIRGLAS, Jérémie. « Pater Dolorosa : la parole rare d'un papa face à l'annonce anténatale d'une maladie grave sur leur enfant à naître et le poids de leur décision ». Éd. le Passeur, 2019.

pour parler aux enfants

« Pour comprendre l'histoire de ma famille ». Éd. SPAMA, 2021.

« Un bout de chemin en famille ». Éd. SPAMA, 2019.

ARIYEL, Anne-Isabelle, ARIYEL, David. « Léa n'est pas là ». 2007.

AUBINAIS, Marie, KERLEROUX, Daniel, RICARD, Anouk. « Les questions des tout-petits sur la mort ». Éd. Bayard jeunesse, 2010.

CYR, Andrée-Anne, DELAPORTE, Bérengère. « Je t'aimais déjà ». Éd. Les 400 coups, 2021.

DE SAINT-MARS, Dominique. « Lili a peur de la mort ». Éd. Calligramme-Coll. Max et Lili, 2017.

DELVAL, Marie-Hélène. « Un petit frère pour toujours ». Éd. Bayard, 2020.

Dr DOLTO, Catherine. « Si on parlait de la mort ». Éd. Gallimard jeunesse, collection « mine de rien », 2019.

MUNDY, Michaelene, ALLEY, R.W.. « Le deuil, y'a pas de mal à être triste ». Éd. Du Signe, 2003.

Centre Hospitalier Simone Veil Beauvais

NOTES

03 44 11 25 25
Centre hospitalier Simone Veil de Beauvais
Bâtiment Bois-Brûlet
40, avenue Léon Blum, 60000 BEAUVAIS.

Livret - deuil périnatal

Centre Hospitalier Simone Veil Beauvais